



Décision du Maire N°54

Nos réf : CR/JD/DB/MCR

Objet : Signature de l'Avenant n°1 au Marché d'ingénierie avec les Cabinets REGNIER / CETEC – Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation et la restructuration de l'Ecole Bel Air 1

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 30 mai 2008 (Sous Préfecture le 10 juin 2008) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 300 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % (15 000 €) lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

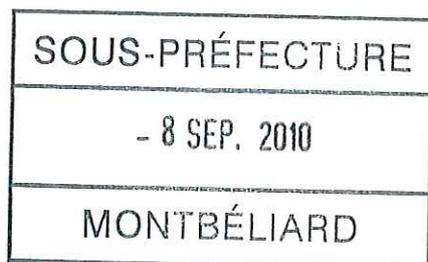
Article 1^{er} : La signature de l'Avenant n°1 au Marché d'ingénierie avec les Cabinets REGNIER/CETEC qui ont en charge la Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation et la restructuration de l'Ecole Bel Air 1 :

Maintien du forfait de rémunération à 49 770,00 € HT malgré l'augmentation du montant définitif des travaux (483 000 € HT au lieu de 450 000 € HT).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

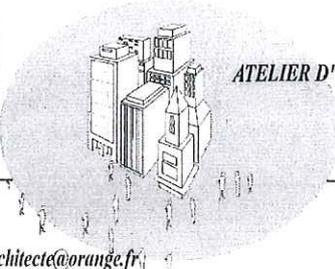
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 09 août 2010



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
 Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85
 E-mail : mairiebavans@wanadoo.fr – site internet : www.bavans.fr

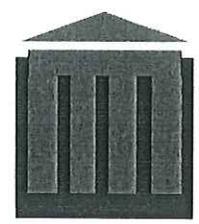
☎ 03 81 98 57 35
☎ 03 81 98 41 77



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
PHILIPPE REGNIER

✉ 1 Bis rue de Champvallon
25200 BETHONCOURT

atelierregnier.architecte@orange.fr



CETEC
INGENIERIE

6, rue Armand Bloch - 25200 Montbéliard
Tel : 03.81.98.31.83 - Fax : 03.81.98.32.84
cetec@sa-cetec.fr

MAIRIE DE BAVANS
13. AOU. 2010
COURRIER REÇU

COMMUNE DE BAVANS
1, Rue des Fleurs - 25550 BAVANS
Restructuration et rénovation de l'école « BEL-AIR »

Avenant n°1 au marché d'ingénierie du 10 Mars 2010
Accepté le 15/03/2010

Fixation du coût prévisionnel des travaux
et du forfait définitif de rémunération à la fin de l'APD
(article 4 du CCAP)

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

MAIRIE DE BAVANS
9/8/10
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU

1. ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant a pour objet la fixation du coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération à la fin de la phase APD, selon l'article 4 du CCAP.

L'acte d'engagement signé par Madame Le Maire le 15/03/10 concerne la restructuration et la rénovation de l'école « BEL-AIR » à Bavans, pour un montant de travaux provisoire de 450 000.00€ HT et un forfait de rémunération provisoire en mission de base + EXE + OPC de 49 770. 00 € HT.

2. ARTICLE 2 : CONTRACTANTS

Article inchangé.

3. ARTICLE 3 : OFFRE DE PRIX

A l'issue de la phase APD, l'estimation des travaux est la suivante :

Lot 1 : Démolition-Maçonnerie		62 200, 00
Lot 2 : Isolation par l'extérieur		45 300, 00
Lot 3 : Auvent-serrurerie		6 300, 00
Lot 4 : Menuiseries extérieures en PVC et aluminium		25 300, 00
Option 1 : stores extérieurs brise soleil motorisés à lames orientables	35 000, 00	
Lot 5 : Menuiseries bois		66 600, 00
Lot 6 : Doublages-cloisons-peintures		60 600, 00
Lot 7 : faux-plafonds		17 600, 00
Lot 8 : sols souples		13 200, 00
Lot 9 : carrelage-faïence		30 500, 00
Lot 10 : plomberie-sanitaire		29 400, 00
Lot 11 : chauffage-ventilation		65 000, 00
Lot 12 : Electricité-courants faibles		61 000, 00
Option 2 : Alimentations pour stores extérieurs motorisés (option liée à l'option 1)	2 000, 00	
TOTAL HT	37 000, 00	483 000, 00
TVA 19,6%	7 252, 00	94 668, 00
Total général TTC	44 252, 00	577 668, 00

Le maître d'ouvrage accepte de porter le montant des travaux à 483 000. 00 € HT en lieu et place des 450 000 € HT donnés lors de l'appel à candidature, fixant ainsi le montant définitif des travaux au stade de l'APD compte-tenu des investigations complémentaires menées in situ et de quelques modifications de programme.

Il décide en outre de maintenir avec leur accord, le forfait de rémunération des Maîtres d'œuvre à : 49 770. 00 € HT

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

MAIRIE DE BAV.
08.SEP.2010
COUPON RE

Ac

4. **ARTICLE 4 : DELAIS D'EXÉCUTION**

Article inchangé.

5. **ARTICLE : PAIEMENTS**

Article inchangé.

Fait à Montbéliard le 9/8/10.

Les contractants
(cachets et signatures)

Cabinet CETEC

Cabinet REGNIER

CETEC sa
Green Park - Excellium B
6, Rue Armand BLOCH
BP 72165
25202 MONTBÉLIARD Cedex
☎ 03 81 98 31 83

**ATELIER d'URBANISME
et d'ARCHITECTURE**
Philippe REGNIER
1 bis rue de Champvallon
25200 BETHONCOURT
Tél. 03 81 98 57 35 - Fax 03 81 98 41 77
Po [Signature]

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD

MAIRIE DE BAVANS
08.SEP.2010
COURRIER REÇU